Avec la
Cgt 04
L'action,
C'est maintenant !

Le bulletin de l'UD 04

Union Départementale
Des syndicats CGT
des Alpes de Haute Provence

« Ensèn »

Sommaire

2-3 Formation des membres de la commission exécutive de l'UD

4 Forum : questions—réponses

5 Interview de Jean Marie Beltramelli, Président de la CAF 04

6 Météo salariale : Attention vigilance maximale

7 La caravane des saisonniers est passée par Gréoux les Bains

8 Victoire de 2 militants CGT contre leur Employeur
+
Interview vidéo de Ghislaine Roussel sur les élections professionnelles

Numéro
Juillet-août 2014

EDITO

Alors que les réformes se succèdent, les droits à la retraites se dégradent et le pouvoir d'achat des retraités fond comme neige au soleil.

La CGT continue de proposer des solutions alternatives permettant d'assurer une vraie possibilité de retraite à partir de 60 ans, notamment grâce à une réforme du financement de la cotisation employeur incitant au développement de l'emploi.

La CGT continue également de se mobiliser pour l'amélioration des droits des actifs et des retraités à l'occasion de la préparation de chaque nouveau texte de loi ou décrets d'application.

Cela passe, par ailleurs, par des moyens nécessaires et garantis aux organismes de Sécurité sociale pour assurer leur mission de liquidation, de gestion puis de paiement des pensions.

Concernant le projet de la prestation autonomie pour les personnes âgées que le gouvernement a présenté durant la dernière session parlementaire, la CGT avait demandé qu'elle soit sous la responsabilité de la sécurité sociale au travers d'une branche rattachée (et non une branche autonome), et précisé que les crédits alloués ne sont pas suffisants et pénalisent une nouvelle fois les pensions de retraite.

Le 3 juin, nous étions à Paris en nombre. Malgré la censure des médias relative à cette action, que nous pouvons mettre en parallèle avec la désinformation à propos du mouvement des cheminots, notre détermination reste sans faille.

On l'a bien vu en 1993, 2003, 2008, 2010, et encore récemment. Les retraités constituent une énorme force, ils forment et de loin le plus grand parti de France à condition de rester unis.
Les retraités ne lâchent rien, ils veulent une retraite longue, digne et heureuse. Mais en attendant les prochains mouvements sociaux, l'USR CGT 04 organise sa première grande fête des retraités. Quelque soit votre âge, vous êtes bien entendu tous invités, que vous soyez syndiqués CGT ou pas, seul ou en famille, pour un grand moment de fraternité. Elle se déroulera le samedi 6 septembre 2014 de 9h00 à 18h00 au stage Grabinsky à Saint Auban. Au programme, sont prévus : brocante, grillades, animations avec orchestre, tombola (avec notamment un week-end de thalassothérapie).
Pour acheter des billets de tombola, merci de vous rapprocher des Unions Locales. L'entrée est gratuite, venez le plus nombreux possible !

René Villard, USR 04

Manifestation du 3 juin 2014 à Paris

Consciencieux mais sans se prendre au sérieux, les deux-tiers des membres de la commission exécutive ont assisté à la première formation après le congrès du mois d'avril au centre Regain à Sainte Tulle (voir photo ci-dessus).

Chaque responsable syndical avait ses raisons d'assister à formation: "pour être plus efficace"..."pour s'équiper en savoirs et savoirs faire pour agir, mener et conduire notre activité"..."pour mieux remplir mon mandat"..."pour échanger, partager"..."pour renforcer les liens entre anciens et nouveaux de la CE de l'UD"..."J'aime qu'on me surprenne, surprenez moi !" a-t-on également entendu.

Il n'est pas simple de synthétiser 2 jours de formation en quelques lignes. Nous allons donc nous intéresser à deux thèmes majeurs abordés : « le collectif », puis « les activités urgentes et importantes ».

Jouons collectif !

Cette formation réalisée par Alain Barthe du Comité Régional PACA nous a tout d'abord permis de réfléchir sur la notion de « collectif » de sa construction à sa consolidation.

Par le biais de groupes de travail, nous avons mis en lumière lors de débats qu'il existe différents éléments structurants d'un collectif :
* un regroupement de différentes personnes qui s'organisent dans un but commun et avec des valeurs communes.
* Il est important de définir des règles de vie partagées dès le départ (respect des autres, des horaires etc…)
* Il faut une tête pour diriger, gérer le collectif.
* Diriger n'est pas un gros mot. Diriger, c'est coordonner, c'est donner le sens.
* Il faut une solidarité collective, et que les individualités soient au service d'un collectif.
* Il faut évaluer : par rapport aux objectifs définis, où en est-on? A-t-on atteint nos objectifs ? Si non, comment y remédier?
* Il faut échanger des informations : recueillir et donner des infos.
* Nous devons avoir une réflexion afin de concevoir et planifier un travail commun
* Il faut gérer des connaissances et des compétences : existantes ou à acquérir.

Il est important de se poser des questions sur l'équilibre du groupe quand tout va bien, et ne pas attendre d'être en difficulté.

Prenons le temps !

Nous vivons une crise de fonctionnement (au-delà de la crise économique), une culture de l'urgence. Nous avons l'impression que tout se vaut. On tue le temps de la réflexion, de l'anticipation et du collectif. Dans nos entreprises, et même dans nos syndicats, on ne travaille plus que dans l'urgence. Créer du collectif, cela demande du temps. La démocratie demande du temps également. Pour les dominants, ce n'est pas un problème, c'est même plutôt une solution. Ils nous donnent des « prêt à penser » avec des analyses toutes faites sur tous les sujets.

Ce qui est urgent n'est pas forcément important. L'importance est une notion politique étroitement liée aux orientations et décisions du congrès. Concernant les urgences, il y en a des vraies (liées à un aléa), puis il y en a induites par un manque d'organisation. C'est à nous de décider de l'urgence, il faut être en mesure de refuser ce qui ne l'est pas. Notre efficacité et notre santé en dépendent !

Privé - Bonjour, je viens de recevoir une convocation pour un entretien préalable de licenciement. Je souhaiterais savoir comment se déroule cet entretien ?

L'entretien préalable représente une phase essentielle de la procédure légale de licenciement. Il a pour objectif , selon l'esprit de la loi, « qu'un vrai dialogue puisse s'instaurer et conduire éventuellement à une solution du problème sans que l'on soit contraint d'en arriver au licenciement » .

* L'entretien préalable revêt un caractère strictement individuel qui exclut que celui-ci soit effectué en présence de collègues, même s'il est également envisagé de leur prononcer une mesure de licenciement, et que les faits reprochés sont identiques.

* Au cours de l'entretien préalable, l'employeur indique les motifs de la décision envisagée et recueille les explications du salarié.

L'employeur est tenu d'écouter les explications du salarié et de faire éventuellement des recherches complémentaires.

* Les propos sont libres et ne peuvent, sauf abus, constituer une cause de licenciement.

Après l'entretien, l'employeur ne peut plus alléguer un motif de licenciement qui n'y aurait pas été abordé.

* L'employeur ne peut prendre prématurément une décision de licenciement lors de l'entretien; ni remettre une lettre de licenciement ou un document normalement délivré après le licenciement .

Cela constitue une irrégularité de procédure (donnant droit à indemnité) mais n'a pas pour effet de priver le licenciement de cause réelle et sérieuse.

* En cas d'entretien préalable en vue d'un licenciement pour motif économique, l'employeur est tenu de proposer le contrat de sécurisation professionnelle.

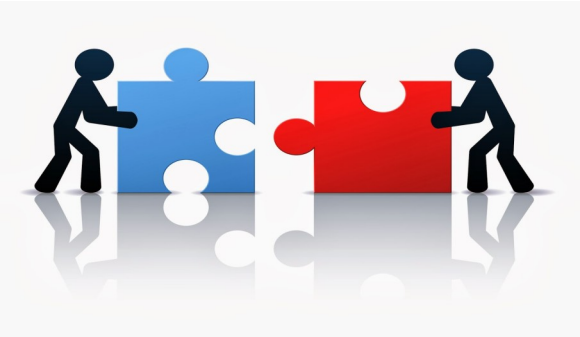

Pour évoluer, apprendre tu dois !

Public - Je travaille dans un EHPAD et je viens d'avoir un avertissement. Le directeur a-t-il le droit de mettre cet avertissement dans mon dossier administratif ?

L'avertissement doit être motivé par l'administration. Cependant la décision d'avertissement peut se faire de manière orale ou écrite (Lettre circulaire n° 1078 DH/8D du 26 juin 1986 relative à l'inscription de sanctions disciplinaires au dossier du fonctionnaire).

L'avertissement ne doit toutefois pas être inscrit au dossier du fonctionnaire hospitalier (article 81 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière).

La lettre circulaire du 26 juin 1986 souligne en effet qu'aucune mention de l'avertissement ne doit figurer « de quelque façon que ce soit » dans le dossier de l'agent (sur un courrier, sur l'évaluation annuelle de l'agent...).

Rien n'interdit que la décision d'avertissement et les courriers faisant référence à cette sanction ne soient classés dans les archives de l'établissement mais ne doivent en aucun cas être inclus dans le dossier du fonctionnaire en cause.

Pour les autres fonctions publiques, il en est de même : pas de conservation de l'avertissement dans le dossier administratif de l'agent.

INTERVIEW de Jean-Marie Beltramelli, Président de la CAF 04

Etre solidaire à la fois pour des cas individuels et pour des problématiques collectives, telles sont les objectifs des administrateurs à la CAF. Les administreurs CGT à la CAF, toujours très humbles, ne le mettent pas en avant, mais ils ont fortement œuvré, par exemple, pour la création de nombreux centres sociaux comme à Sainte-Tulle, Volx ou Château-Arnoux, et militent pour l'ouverture d'un prochain centre social à Digne les Bains. Idem pour les crèches . La CGT a également fortement contribué à financer la maison de l'enfance des Mées.Cette implication sans faille se concrétise aujourd'hui par l'obtention de la présidence de la CAF 04.

Salut Jean-Marie, peux-tu nous présenter brièvement la CAF 04 ?

JMB—Une caisse d'allocations familiales (CAF) est un représentant local de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), qui forme la branche « famille » de la Sécurité sociale française.

Chaque Caf est chargée de verser aux particuliers des aides financières à caractère familial ou social, dans des conditions déterminées par la loi. Chaque CAF assure en outre, à l'échelle locale, une action sociale essentiellement collective par une assistance technique et des subventions à des acteurs locaux de la vie sociale (mairies, crèches, MJC, centres de loisirs, etc.). Le siège de la CAF 04 se trouve à Digne les Bains.

Concernant le conseil d'administration, il y a 28 membres : des représentants des salariés, des représentants des associations familiales (UDAF), des personnalités qualifiées, des représentants des employeurs. A la CAF 04, nous avons 2 représentants titulaires (Geneviève Pelegrina et moi-même) et deux représentants suppléants (Patrick Loriou et Nadège Bonanno). Donc, c'est un exploit pour obtenir la présidence.

Pour la première fois depuis 1945 : un président CGT à la CAF !

Comment es-tu devenu Président de la CAF 04 ?

JMB—C'est la première fois depuis 1945 que nous avons un conseil d'administration présidé par un représentant CGT. Cette présidence dure 5 ans, de 2012 à 2017. Avant moi, il y avait un représentant UDAF pendant 10 ans (il a fait 2 mandats de 5 ans, ce qui est le maximum).

Me concernant, cela fait plus de 30 ans que je suis administrateur à la CAF 04. Pendant 10 ans, j'ai présidé la commission d'action sociale. cette présidence est la reconnaissance du travail et de l'implication des représentants CGT. J'ai été formé par un collègue d'EDF qui s'appelait Robert Arnoux et qui a participé à la création de la sécu.

Comment évolue la situation à la CAF ?

JMB—Aujourd'hui, malgré les effets d'annonces, nous avons de moins en moins de marges de manœuvre et de budget alors que nous assistons à une paupérisation énorme des allocataires depuis une bonne dizaine d'année. Nous sommes obligés de faire des choix, de critériser beaucoup de choses alors que normalement on devrait pouvoir pallier aux difficultés passagères des salariés. Aujourd'hui nous n'avons pas la possibilité d'accompagner les gens comme on devrait le faire.

Les travailleurs pauvres ? Nous les touchons du doigt, c'est le pain quotidien des administrateurs qui siègent dans les commissions. Le nombre de dossiers explosent. Nous avons même de plus en plus de mal à financer des centres de loisirs ou des communes.

Pourrais-tu dire un mot aux militants (jeunes ou moins jeunes) pour leur donner envie de s'engager en tant qu'administrateur CAF ?

JMB—Nous avons besoin de militant sur ce terrain là. C'est un secteur très important, c'est quand même une branche de la sécurité sociale. C'est notre outil de protection sociale.

Dans une vie de travailleur, nous avons une famille. Défendre les intérêts des organismes de sécurité sociale, et notamment la CAF, c'est défendre les intérêt de sa famille et de toute les familles. Une partie de nos cotisations et de nos impôts sert à financer la sécurité sociale. Nous sommes de plein droit gestionnaires de la sécurité sociale, il ne faut pas perdre cette vision des choses. Nous sommes à l'origine de la création de la sécurité sociale, il ne faut pas l'oublier. Nous avons une mission, un devoir de gestion.

La conciliation vie privée/vie professionnelle passe aussi par l'accueil des jeunes enfants, des prestations aux familles, la possibilité de bénéficier de logements décents. Sans oublier l'accueil et la prise en charge des personnes handicapées.

Météo salariale : attention vigilance maximale !

Des pluies de mauvaises nouvelles également du côté de la chimie qui connait une zone de tempête.

Notre département a connu, ces dernières semaines, une météo sociale très perturbée marquée par des précipitations de contrats précaires vers le chômage, notamment du côté de Manosque, Digne, Château Arnoux et Sisteron.

ça tangue fort derrière les bureaux de poste également et l'emploi prend l'eau.

La glaciation des salaires fait chuter le pouvoir d'achat des ménages.

Pendant que les actionnaires s'en sortent bien avec des millions de bénéfices. Ouf, certains sauvent leur mise, en profitant en plus des fonds publics !

Très beau temps le 18 juillet à Gréoux les Bains pour accueillir la caravane des saisonniers.

Heureusement, certains connaissent de belles éclaircies comme les profits de France Telecom, où des fonds publics ont été distribués pour le Haut Débit alors qu'il n'est pas au RDV. Ils sont malins ces actionnaires !!!

N'oubliez pas de sortir couvert. Nous conseillons un gilet jaune et rouge, et une casquette CGT. C'est très gai et ça peut sauver des emplois !!!

La tornade Bachelot a laissée place au Cyclone Touraine, qui malmène nos hôpitaux. Nos blouses blanches sortent dans la rue notamment à Manosque et à Digne les Bains.

La caravane des saisonniers est passée à Gréoux les Bains le 18 juillet

Cette année, trois caravanes vont sillonner la France : 29 initiatives, 27 départements concernés ! Ces initiatives ont pour but de donner un coup de projecteur sur la situation, le plus souvent précaire, des saisonniers. Notre but est de faire connaître la vie de ces travailleurs, qui tout au long de l'année travaillent dans des conditions difficiles afin d'assurer nos loisirs, nos récoltes et même notre vie quotidienne.

Il faut souligner qu'à chaque fois, les salariés et les vacanciers nous réservent un accueil chaleureux. Les saisonniers travaillent dans une multitude de secteurs, notamment dans l'hôtellerie-restauration et l'agriculture. Hiver comme été, à la mer ou à la montagne, le point commun des saisonniers est d'être employé comme travailleurs précaires.

Après Cavaillon, la caravane des saisonniers CGT est passée dans le 04 à Gréoux les Bains le vendredi 18 juillet, elle se dirigera à Briançon, puis la Drôme dans quelques jours avant l'Ardèche... L'occasion de rencontrer, avec plusieurs militants de l'union départementale des Alpes de Haute Provence plusieurs dizaines de salariés saisonniers entre l'établissement des Termes de Gréoux les Bains et le village vacances de Château Laval. L'accueil a été très bon, les salariés ont été très réceptifs. Des guides d'information sur leurs droits leur ont été distribués. En effet, la grande majorité d'entre eux connaît mal ses droits ou a des difficultés à les faire reconnaître. Le manque d'inspecteurs du travail dans les zones de forte saisonnalité incite d'ailleurs aux abus. C'est pour cela, qu'au-delà des initiatives estivales, la CGT accueille les saisonniers dans toutes ses unions locales et départementales pour les informer et les aider à faire respecter leurs droits.

Victoire de 2 militantes CGT du 04 contre leur employeur !!!

Nous venons de gagner 2 dossiers de réintégration dans le département. Dans le premiers cas, c'est F. Poisson-Umlauf de l'UDAF à Digne qui était déléguée du personnel. L'autre cas, c'est M.C. Eynaudi pour l'Assienda à Barcelonnette.

Pour F. Poisson-Umlauf, il y a eu une annulation de l'autorisation de licenciement donnée par le ministère du travail, annulée y compris devant la cour d'appel administrative. Pour M.C. Eynaudi , il s'agit d'une autorisation de licenciement donnée par l'inspecteur du travail qui vient d'être annulée par le tribunal administratif de Marseille.

Ces deux dossiers ont été défendus par la CGT 04. Ces deux licenciements étaient étroitement liés aux mandats syndicaux, malgré de faux prétextes, avec une volonté de se débarrasser de ces salariés, ce que la CGT a pu démontrer au tribunal.

En droit du travail, la "réintégration" est l'acte par lequel un salarié dont le contrat était suspendu reprend sa place dans l'entreprise. C'est le cas, par exemple, des salariés qui reprennent leur emploi après un détachement, après guérison à la suite d'un accident du travail, ou suite à un licenciement sans cause réelle et sérieuse par exemple.

Les élections professionnelles 2014

Nous avons interviewé Ghislaine Roussel, Secrétaire Générale CGT Santé 04 pour faire le point à 4 mois des prochaines élections dans la fonction publique.

Quel est l'enjeu des prochaines élections professionnelles du 4 décembre 2014 ?
Quelle stratégie nationale et départementale est adoptée par la CGT ?
Quelles sont les modalités fixées pour les différents textes qui viennent de sortir? Et quelles sont les nouveautés pour cette année ?
Sur quels points faut-il être vigilant?
Et enfin, pourquoi il est important de voter?

Pour consulter, l'interview vidéo, cliquer sur le lien ci-dessous:

http://youtu.be/i_Gqig_6V1M

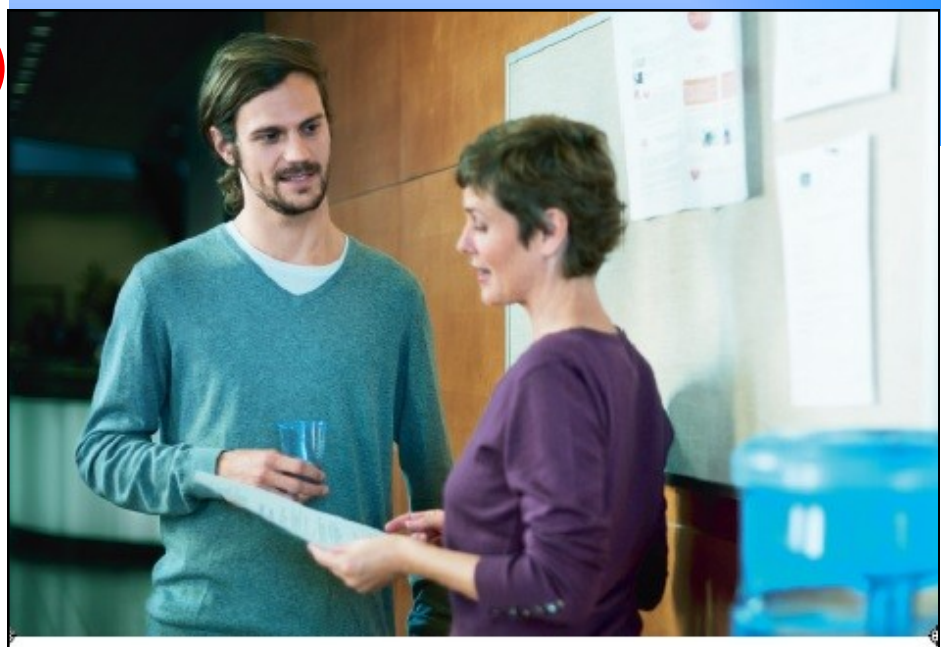

LA MACIF VOUS ASSURE,
LE SAVIEZ-VOUS ?

Adhérez, militez : vous êtes protégés !

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, c'est un engagement de tous les instants. C'est pourquoi, quand vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, nous sommes à vos côtés pour soutenir et sécuriser votre action militante.

Les Organisations syndicales font confiance à la Macif depuis près de 30 ans pour assurer l'activité syndicale de leurs adhérents et militants. Pourquoi pas vous ?

Quelle que soit votre mission, des contrats existent pour faciliter votre engagement militant.
Contactez-nous : partenariat@macif.fr

MACIF
LA SOLIDARITÉ EST UNE FORCE